

BULLETIN DE L'ASAVA N° 29

septembre 2014

ASSEMBLEE GENERALE EXCEPTIONNELLE
JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014 13H45/17H
SALLE DE LA MEDITERRANEE à TOULON

Que nous terminerons par un pôt fraternel

Ordre du jour :

- 1) Les associations de victimes de l'amiante de la région PACA vont se réunir le 23 septembre à MARSEILLE pour décider d'une grande journée de luttes, le 21 octobre à AIX en PROVENCE, lors d'une audience de la cour d'appel qui traitera de plusieurs dossiers de victimes. Le préjudice d'anxiété sera aussi au cœur de cette initiative : **Nous vous ferons des propositions pour y participer.**
- 2) L'assemblée Générale de l'ANDEVA s'est tenue le 28 juin 2014. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de cette AG, signé par plusieurs présidents d'associations et envoyé aux associations de France adhérentes à l'ANDEVA : **L'ASAVA doit -elle aujourd'hui rester adhérente de l'ANDEVA ?** C'est la question qu'il nous faudra trancher après débat le 18 septembre.
- 3) Suivant la décision que nous prendrons sur le point N°2, le montant de la cotisation 2015 en sera plus ou moins impacté : **Nous le déciderons ensemble.**
- 4) Les statuts de l'ASAVA modifiés datent de 2010. Un « toilettage » s'impose. **Pour vous permettre de le décider**, vous les trouverez joint à ce bulletin avec :
 - a) En bleu, les parties que l'on vous propose de supprimer.
 - b) En rouge, Les rajouts.

Assemblée Générale de L'ANDEVA

UNE PETITE REUNION, AUCUNE DECISION D'ACTION, MAIS LA CONFIRMATION D'UNE EXCLUSION

Les assemblées générales annuelles de l'ANDEVA se suivent et se ressemblent avec une tendance lourde. De moins en moins d'associations y trouvent leur compte et forcément, la participation s'en ressent. Une petite centaine de délégués avaient répondu présents le samedi 28 juin. Ils étaient porteurs de 7750 mandats pour une assemblée sensée représenter 28000 adhérents ! Ce qui interpelle sur la valeur des décisions prises ce jour- là.

Un bilan d'activité très contesté

Le vote des délégués sur le bilan d'activité est lourd de signification :

Pour : 5034 - Contre : 2423 - abstentions : 93

(en 2013 les résultats donnaient : Pour : 6584 - contre :30 - abstentions : 50).

Ce résultat aurait dû immédiatement conduire la présidence à prendre conscience de l'opposition réelle (31%) d'une partie de la salle. L'intelligence, pour qui se déclare rassembleur et respectueux des diversités, aurait dû conduire immédiatement à des postures d'ouverture. Il n'en a rien été !

Deux faits marquants expliquent ce camouflet :

- 1) Face à une situation sociale et économique dégradée par la politique d'austérité du gouvernement, l'ANDEVA a borné son activité 2013 à des audiences dans les ministères et les institutions se refusant à

organiser les mobilisations de nature à construire des rapports de force qui auraient pu peser sur certaines décisions et/ou orientations défavorables aux victimes de l'amiante.

Cette ligne politique, contestée dans le débat par des associations, a été réaffirmée par F. DESRIAUX, M. PARIGOT, et A. BOBBIO comme étant invariable pour les mois à venir !

2): L'affirmation, à la page 13 du bilan, de remettre la question du « pénaliste » en chantier dès l'AG terminée, reste « en travers de la gorge » de plusieurs délégués qui avaient déjà eu l'occasion d'exprimer leur opinion sur le sujet lors de la réunion de réseau du 17 janvier 2014.

Pourquoi ce refus ? Tout simplement parce que cette proposition n'a aucun fondement avéré et qu'elle participe à un dénigrement du cabinet TEISSONNIERE, accusé ouvertement de faire preuve de lacunes (pour ne pas dire d'incompétence) alors que sa conduite des affaires, autant dans les procès pénaux que dans les dossiers gérés par les associations locales, est irréprochable.

Concernant AMISOL : Si la victoire est saluée comme il se doit (un pot est offert à la pause de midi) personne du « terrain » n'est là pour en parler. Il faut peut-être en rechercher les raisons dans la pétition rédigée par les ouvrières d'AMISOL, qui ont recueilli plus de 5 000 signatures, pétition interdite par le bureau occulte de l'ANDEVA pour une phrase qui ne leur convenait pas. Bien sur, cette censure s'est faite à l'insu du bureau officiel et du conseil d'administration !

Un projet et des priorités sans ambition

Pour la première fois depuis quatre ans (et peut-être plus) nous avons « eu droit » à un texte sensé tracer des perspectives pour les semaines et mois à venir.

Concernant la raison d'être de l'ANDEVA, des principes y sont réaffirmés.....mais nous avons malheureusement l'expérience maintenant du crédit qu'il convient d'accorder à ces déclarations !

Par contre le volet « mobilisation » est totalement absent du texte.

Quatre exemples :

- 1) La manifestation nationale du 11 octobre, décidée à la va vite par consultation internet, n'y est pas abordée et, à ce jour, personne ne peut dire quels en seront les objectifs et les contenus !
- 2) Avec le rapport RICORDEAU et la PLFSS de 2015, L'ACAATA est à la croisée des chemins. Tout le monde se dit en être conscient : Pourquoi est-on reparti samedi 28 juin sans propositions d'actions à soumettre aux décisions de nos CA respectifs dès la rentrée de septembre ?
- 3) Le MEDEF veut obtenir rapidement une loi de nature à limiter le champ d'application du préjudice d'anxiété : Pas une fois ce sujet n'est abordé dans le texte d'orientation. Le préjudice d'anxiété serait-il un sujet controversé au sein de l'ANDEVA ?
- 4) Concernant le procès pénal de CONDE sur NOIREAU : Nous avons devant nous six à huit mois avant que la cour de cassation se réunisse en chambre plénière. Pour une direction qui affirme dans son bulletin d'avril 2014 « *L'ANDEVA a décidé de jeter toutes ses forces dans cette bataille* », il est singulier de constater qu'elle n'a rien proposé samedi 28 juin pour donner du sens et du contenu à cette ambition.

Concernant le fonctionnement de l'ANDEVA :

Durant quatre ans, plusieurs membres du CA sortant n'ont eu de cesse de formuler des propositions visant à démocratiser l'ANDEVA dans le seul but de la rendre plus efficace et bien mieux en prise avec le vécu quotidien des associations du réseau.

Il était devenu impossible à certains membres du bureau « *de ne pas partager les préoccupations exprimées par une série d'associations du réseau* », d'où quelques propositions qui vont dans le bon sens

mais qui ne révolutionneront pas grand-chose tant les statuts doivent rester intouchables et les postes de direction indiscutables.

Par ailleurs, une charte des associations définissant des règles communes de gestion financière sera mise à l'étude : Dans quel but ?

Tout cela réuni a donné le vote suivant : Pour : 6089 voix - contre : 1218 - abstentions : 156.

Le vote sur les candidatures au CA consacre l'exclusion d'un administrateur sortant

M. PARIGOT réaffirme la position exprimée par P. PLUTA dans un courrier adressé au réseau dans la nuit de jeudi 26 juin. Il explique l'art consommé que l'on doit pratiquer pour avoir un C.A équilibré avec 8 administrateurs de la région parisienne sur 29 membres alors qu'ils représentent 1.000 adhérents sur 28.000, dont 3 administrateurs de Jussieu alors que cette association n'apparaît même pas dans la liste des associations du réseau. Que dire de La grande région Sud -Est Rhône Alpes qui se retrouve avec 1 Administrateur pour plus de 3.000 adhérents

Qu'importe, l'important ce 28 juin est ailleurs !

Le débat ouvert a alors démontré que bon nombre de délégués n'étaient pas dupe de la manœuvre. Concernant le président de l'ASAVA ; Il s'agissait bien d'une exclusion du CA qui trouve ses origines dans ses prises de positions et celles de son association.

Ce dernier a prononcé la déclaration suivante :

Concernant le CA de l'ANDEVA, qui doit redevenir l'organisme de direction de l'association et sortir de son état de chambre d'enregistrement et de machine à voter les propositions formulées, non bien souvent par le bureau mais par quelques uns de ses membres, l'ASAVA a livré son opinion, la semaine dernière, sur les candidatures à venir.

Pour nous : Le conseil d'administration doit être replacé dans les mains des associations du réseau.

C'est vital et conforme à une règle basique : Ce sont ceux qui paient qui doivent diriger sur la base d'une cotisation/une voix et non des dirigeants qui ne représentent qu'eux mêmes et ne paient pas de cotisations.

Que chacun d'entre vous se penche sur le bilan des forces organisées et qu'il y trouve l'état d'organisation du comité anti amiante de Jussieu.....représenté pourtant par trois membres au CA de l'ANDEVA, sans y payer de cotisations !

Il sera difficile de nous convaincre que c'est tout à fait normal.....quand des candidatures présentées par une ou plusieurs associations sur la base d'un vrai projet d'activité en territoire sont, elles, rejetées.

*Les deux couplés : Orientation stratégique et conception de direction radicalement différentes de l'existant, ont conduit à la proposition que vous avez entre les mains : **Je dois être exclu du CA de l'ANDEVA** !.....comme d'autres l'ont été avant moi !.....et comme d'autres le seront également demain s'ils ont l'outrecuidance d'exprimer une opinion différente de celle exprimée par une poignée de dirigeants, fussent-ils historiques de l'ANDEVA.*

***Et qu'importe** demain si une région comme PACA, se retrouve sans personne au CA !*

***Qu'importe** le travail entrepris le 14 avril à MARSEILLE lors d'une réunion des associations de la région, avec une perspective d'action collective grand public à la rentrée, pour exiger l'arrêt des coupes sombres dans les indemnités et la remise en chantier de la linéarité à la cour d'appel d'Aix !*

***Qu'importe** le travail accompli à TOULON, en tête de proue du territoire, sur la reconnaissance du préjudice d'anxiété pour des milliers de travailleurs de l'état du ministère de la défense, exposés à l'amiante, avec 583 (et non 553) cotisations de l'ASAVA réglées à l'ANDEVA pour 2013 et 541 à ce jour pour 2014.*

***Qu'importe** l'humain, le militant, banni du CA !*

Les dirigeants d'entreprises adressent une lettre de licenciement après entretien préalable.

Moi je n'ai eu ni l'un ni l'autre et encore moins un coup de fil.

J'ai appris la nouvelle de mon exclusion par mail, comme l'ensemble des membres du réseau !

On peut avoir des désaccords, on n'a pas le droit de se comporter ainsi !

La réponse de Pierre PLUTA dans la nuit de jeudi, commençant par « Chers René, Jean François, Bernard, Georges, Jean et Augustin » ne change rien à l'affaire

J'en veux aux instigateurs de ce coup tordu qui n'en sont pas à leur coup d'essai, ayant infligé le même traitement en 2010 à André LETOUZE.

J'excuse les membres du CA qui les ont suivis dans cette entreprise peu glorieuse.

Ils n'ont fait que perpétuer une pratique bien en cours au CA : voter les propositions des chefs !

*Cette procédure d'exclusion, **sur fond d'anticagétisme**, que les adhérents de l'ASAVA sauront apprécier lors d'une assemblée générale en automne pour ce qu'elle est, n'entame en rien mes convictions.*

La conscience tranquille, Je vais poursuivre mon engagement militant au service des victimes de l'amiante.

Raides dans leurs bottes, les dirigeants « historiques » de l'ANDEVA n'ont fait aucune proposition d'ouverture et ont laissé passer l'orage, tant il n'y avait pas lieu de penser que le vote sur les candidatures pouvait infirmer les votes précédents.

Pour la liste proposée (et l'exclusion) : 4695 voix, Contre : 2480 voix, abstentions : 314 voix, nuls : 61 voix

Le bilan financier a été adopté

Non sans qu'au préalable plusieurs délégués n'aient insisté sur la nécessité d'avoir une commission de Politique, Action et Gestion Financière (PAGF) qui ne se cantonne pas seulement à la vérification de la bonne gestion des finances. Pour : 4218 voix - Contre : 1224 - abstentions : 255 - nuls : 155

En marge de l'assemblée

- A l'entrée de la salle, 6 administrateurs sortants et des délégations d'associations diffusent aux arrivants le courrier envoyé au président pour protester contre l'exclusion d'un membre du CA.

L'accueil est bon, mais la tension est palpable.

- En début de l'AG pas de minute de silence pour nos victimes.

- Pas d'information sur les Associations présentes et donc pas d'annonce sur le nombre de voix représentées.

- voilà une association, avec un excédent financier de 43503€ pour la seule année 2013 et un fond de réserve de 618934€, qui, à la pause du midi, n'offre même pas un plateau repas aux participants à l'assemblée, venus pour l'essentiel de province : chacun est invité à se débrouiller par ses propres moyens, sous des trombes d'eau ! Cela en dit long sur une conception « originale » de la fraternité et de la convivialité qui prévalent actuellement à l'ANDEVA.

16h15 : fin de l'assemblée générale ordinaire de l'ANDEVA.

Ou on a exclu sans convaincre grand monde,

Ou on se retrouve avec un Conseil d'administration dans lequel les 30% de voix exprimées contre les textes et l'orientation proposée n'auront pas leur juste représentativité.

Un CA à la main des dirigeants occultes de l'ANDEVA, en quelque sorte !

★

ARNAUDEAU Georges : Président d'ALLO AMIANTE

BERTHELIER André : Président ADEVA Gard rhodanien

BORDE Jean François : Président du CAPER Bourgogne

CASILLAS Patrick : Président du CAPER Sud Isère.

CLAVE Michel : Candidat au CA, présenté par le CAPER Nord Isère et soutenu par 7 associations :
Candidature rejetée.

HERQUIN Jean : Président de l'ASAVA, exclu du CA.

LECLERC Bernard : Président ADDEVA 54

RINALDUZZI Pierre : Président du CAPER Sud Isère

VINALS Augustin : Président du CAPER 42 (n'est plus « invité » au CA)

VINCENT René : Président du CERADER 24